



DOSSIER DE PRESSE LA SEMAINE DE L'E-SANTÉ 24 - 28 AVRIL 2017

Semaine e-santé.brussels

TABLE DES MATIÈRES

Connectez-vous à votre santé !.....	3
Qu'est-ce que l'e-santé ?.....	4
Comment fonctionne le Réseau Santé Bruxellois ?	5
L'e-santé à Bruxelles en quelques chiffres.....	7
Le Plan stratégique bruxellois e-santé	9
L'e-santé dans le secteur économique et de l'innovation	12
Trois citations : Pablo d'Alcantara, Didier Gosuin, Guy Vanhengel	13
Programme de La semaine de l'e-santé à Bruxelles, du 24 au 28 avril 2017	14
Informations complémentaires.....	16
Lexique	16
Contact Presse.....	17
Nos partenaires	17

SEMAINE DE L'E-SANTÉ À BRUXELLES DU 24 AU 28 AVRIL

CONNECTEZ-VOUS À VOTRE SANTÉ !

Du 24 au 28 avril 2017, la Cocom, en collaboration avec Abrumet et tous les partenaires d'e-santé.brussels (lifetech.brussels, Agoria, Innoviris et PAQS), organise la Semaine de l'e-santé à Bruxelles afin de sensibiliser les Bruxellois aux bénéfices du partage sécurisé de leurs informations de santé, de promouvoir le Réseau Santé Bruxellois et de mettre à l'honneur les nombreuses entreprises bruxelloises actives dans l'e-santé.

Cette semaine a pour objectif de mettre en avant le potentiel que l'e-santé peut apporter à tous les Bruxellois, tant au niveau de la santé qu'au niveau économique. La Région met en place un écosystème performant afin d'optimiser ce potentiel.

QU'EST-CE QUE L'E-SANTÉ ?

L'e-santé est « *l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le secteur des soins de santé pour optimiser les soins au patient.* » (Ref. Plan eSanté 2015-2018)

L'Inami préconise « *l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) – et, plus spécifiquement, de la technologie web – pour soutenir les soins de santé ou les améliorer.* »

C'est avant tout un outil au service des patients et des soignants. Elle permet d'avoir plus rapidement accès à une information correcte. De plus, l'e-santé améliore la collaboration entre les prestataires.

L'e-santé est plurielle. Elle prend plusieurs formes, par exemple :

- L'échange sécurisé de données médicales entre prestataires de soins :
 - La transmission d'images médicales (radiographies...)
 - Le dossier médical informatisé (DMI)
 - Le dossier santé partagé (DSP)
- L'utilisation d'applications mobiles liées à la santé (glucomètre, traceur d'activités, dossier patient...)

Le Réseau Santé Bruxellois, géré par Abrumet, est en charge du partage de données électroniques et du stockage sécurisés des informations patients.

Le consentement du patient est requis pour partager ses données.

Ce consentement est valable partout en Belgique car le Réseau Santé Bruxellois est associé aux réseaux équivalents en Wallonie et en Flandre. Ces réseaux participent activement à l'implémentation du *Plan eSanté fédéral 2015-2018 V2.0* qui compte 20 points d'action¹.

¹ Plus d'infos sur le plan fédéral : <http://www.plan-egezondheid.be/wp-content/uploads/Actieplan-eGezondheid-Plan-daction-eSante.pdf>.

COMMENT FONCTIONNE LE RÉSEAU SANTÉ BRUXELLOIS ?

Le Réseau Santé Bruxellois (RSB), géré par Abrumet, permet le partage électronique et sécurisé des données de santé du patient. Ceci est valable partout en Belgique car le RSB est connecté aux autres réseaux régionaux grâce au projet fédéral Hub Metahub.

Il relie tous les hôpitaux bruxellois et belges entre eux et avec les médecins en dehors de l'hôpital. Il répertorie certains documents médicaux des patients et offre ainsi aux prestataires de soins une vue globale sur la santé de leurs patients.

Le partage de données de santé se fait dans le cadre strict de la continuité des soins au patient. En clair, le prestataire de soins doit avoir une relation thérapeutique avec un patient pour pouvoir consulter ses documents (résultats d'examens, antécédents médicaux...). Seules les données pertinentes au suivi de la santé d'un patient sont partagées par les prestataires de soins en accord avec le patient. Aucun autre acteur ne peut accéder aux données.

Particularité du système belge e-santé – et par extension du système bruxellois – il est décentralisé. Les données sont stockées par l'institution qui les produit (par exemple l'hôpital...) et mises à disposition des prestataires par un système de reconnaissance et de mise en relation du prestataire avec la donnée décentralisée. Pour les prestataires de soins de la première ligne qui ne disposent pas de serveurs informatiques propres, le coffre-fort bruxellois (Brusafe) est mis à leur disposition.

Cette architecture décentralisée permet de mieux protéger les informations sensibles contre le piratage informatique.

Pour pouvoir se connecter au RSB, le patient doit simplement s'inscrire via une application en ligne logée sur le site du Réseau Santé Bruxellois et/ou en remplissant un document à envoyer au service administratif du RSB. Il donne ainsi son **consentement éclairé** à l'échange de ses données médicales. Le patient peut également le donner via son médecin traitant, sa mutuelle, son pharmacien et le service d'admission d'un hôpital.

Actuellement, le RSB relie les médecins généralistes, les médecins spécialistes hospitaliers et les hôpitaux. A terme, il connectera tous les autres prestataires de soins et les patients. **Les médecins des mutuelles, des assurances, du travail n'y ont pas accès.** Le patient peut déjà accéder à son Dossier Santé Partagé via le RSB. A terme, il pourra consulter le contenu de ses documents.

Les utilisateurs professionnels doivent disposer d'un **certificat eHealth** (délivré par la plateforme ehealth). Ce certificat garantit l'authenticité des utilisateurs et le cryptage des informations. Toute l'activité y est tracée.

Objectifs à moyen terme

Le RSB ambitionne de compter 50% de médecins généralistes **actifs** sur le Réseau Santé Bruxellois d'ici la fin de l'année 2017. Un médecin actif est un médecin qui a consulté avec succès au moins un document pendant la période de référence.

Si le calendrier du Plan fédéral e-santé 2015-2018 est respecté, en 2019, tous les médecins généralistes disposeront d'un dossier médical informatisé (DMI) pour l'ensemble de leurs patients, publieront et tiendront à jour des sumehr (dossiers santé électroniques résumés) dans un 'coffre-fort' sécurisé (Brusafe, Intermed ou Vitalink).

Tous les autres professionnels de soins pourront également tenir à jour les informations du patient et publier les plus pertinentes sur les 'coffres-forts' sécurisés. Le patient aura accès à toute information qui le concerne et qui sera disponible via le RSB.

Les avantages du RSB pour les patients et les médecins

- Grâce au RSB, les patients permettent aux médecins (généralistes et spécialistes) d'avoir un accès immédiat à leurs données médicales. Un gain de temps et d'efficacité qui peut, dans certaines situations graves, **sauver des vies**. Outre le **gain de temps**, ce partage d'informations entre professionnels permet au patient d'éviter de passer plusieurs fois le même examen (analyse, radiographie, IRM...). Il génère ainsi des **économies** pour le budget des soins de santé.
- Grâce au RSB, les médecins ont une **vue globale** de la santé de leurs patients. Ils peuvent consulter immédiatement et de façon sécurisée les données de santé provenant de leurs confrères et les hôpitaux concernant les patients qu'ils soignent.

RSB et normes internationales

Un coffre-fort numérique (Brusafe+) a été déployé afin de permettre la connexion de tous les prestataires de soins de la première ligne au Réseau Santé bruxellois. Ce coffre-fort bruxellois utilise le langage standard informatique international afin de permettre l'interopérabilité des systèmes.

Etant donné l'utilisation des normes internationales pour ce coffre-fort, Abrumet a répondu à un appel de financement européen pour réaliser le « Patient summary Cross-boarder sharing ». Abrumet représente la Belgique dans ce projet dont l'objectif est d'arriver à un dossier patient européen harmonisé.

L'E-SANTÉ À BRUXELLES EN QUELQUES CHIFFRES

Activité

- **Nombre de patients inscrits au Réseau Santé Bruxellois (RSB)** : 451.071 au 1^{er} mars 2017, +/- 40% de la population bruxelloise. Forte augmentation. Ils n'étaient que 252.292 au 1^{er} février 2016. Ceci représente un peu moins de 50% de la population bruxelloise et correspond à la moyenne nationale.
- **Nombre de prestataires de soins inscrits sur le RSB** : 7.682 prestataires de soins sont inscrits sur le Réseau Santé Bruxellois dont 453 généralistes actifs et 516 spécialistes actifs (chiffres mars 2017). Un médecin actif est un médecin qui a consulté avec succès au moins un document pendant la période de référence.

Rappelons que 1.280 médecins généralistes pratiquent sur le territoire de Bruxelles-Capitale, parmi ceux-ci, 854 qui sont inscrits au RSB.

- **11 millions de documents** publiés par les hôpitaux depuis 2014 (mars 2017).
- Les **hôpitaux bruxellois** ont effectué 11.919 consultations de documents durant le 4^e trimestre 2016 (augmentation de 52% par rapport au trimestre précédent).
- En décembre 2016, environ **2 millions de nouveaux documents** étaient disponibles pour la consultation.
- Les médecins généralistes bruxellois ont publié un total de **126.000 sumehrs** (dossiers santé électronique résumés) depuis le 1^{er} janvier 2015 via le RSB, plus ou moins 5.000 sumehrs par mois.
- Plus de **25.000 documents** ont été consultés par les médecins généralistes et spécialistes en mars 2017.

Utilisation du DMI

- Entre **20 et 40% des 1.280 médecins généralistes** en activité (pour faire la différence avec actifs sur le RSB) à Bruxelles n'ont pas de dossier médical informatisé.
- On estime à **80 % le nombre de médecins spécialistes** qui travaillent en privé et qui n'ont pas de dossier médical informatisé (absence de statistiques précises).

Formation réalisée par Abrumet

- **Via les glems** (réunions de formation pour les médecins), 502 médecins ont été informés sur le partage électronique des données de santé.
- 421 médecins ont manifesté leur intérêt à bénéficier d'un **accompagnement technique gratuit**. Environ 52% de ces médecins ont effectivement bénéficié de cet accompagnement individuel gratuit.
- **312 médecins généralistes formés** en 2016.

Financement

- **2,5 millions d'euros** consacrés aux projets e-santé à Bruxelles (en 2016).
- **680.000 euros dégagés pour les années 2015 à 2017**, en collaboration avec l'INAMI, afin d'informer et de sensibiliser les prestataires de soins, en priorité les médecins généralistes (séminaires, site internet, modules d'e-learning, formation et accompagnement individualisé).

LE PLAN STRATÉGIQUE BRUXELLOIS E-SANTÉ

Les Ministres bruxellois en charge de la Santé, Didier Gosuin et Guy Vanhengel, ont fixé six chantiers prioritaires pour le déploiement de l'e-santé à Bruxelles. Les objectifs du Plan stratégique bruxellois e-santé seront concrétisés entre 2017 et 2019.

1) Maladies chroniques et dépendance

Le partage électronique de données et les pratiques telles que la télémédecine ou le télé-suivi vont aider à faire émerger les innovations techniques et sociales dans la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques et des personnes dépendantes. Des projets-pilotes autour des maladies chroniques et du maintien à domicile sont en cours, à partir ou avec l'aide du RSB. Il s'agit de les aider à se réaliser et ensuite à les évaluer en vue d'une diffusion large des bonnes pratiques au sein du secteur. Les acteurs de la première ligne bruxelloise seront stimulés pour mettre au point un programme de télé-suivi des malades chroniques.

Enfin, un travail doit être engagé avec l'autorité fédérale pour construire des modèles de financement structurel des nouveaux modèles de prise en charge.

- **Objectif 2018** : accompagnement des projets pilotes maladies chroniques et maintien à domicile par la mise à disposition d'outils de partage de données médicales.
- **Objectif 2019** : mise au point d'un programme de télé-suivi des patients à domicile en collaboration avec les acteurs de première ligne de soins sur base d'un appel à projets.

2) Informatisation des hôpitaux et partage de données

Les hôpitaux et les prestataires qui y travaillent sont incités à être des partenaires actifs du partage de données, tant au niveau de la fourniture des données que de leur consultation. Cette incitation est suscitée dans un premier temps par une valorisation des activités existantes au travers d'un Award de l'hôpital connecté. Il sera remis ce 27 avril (voir programme ci-dessous).

Dans un deuxième temps, la participation active au partage de données au travers du RSB sera intégrée dans les exigences normatives de l'hôpital. Les exigences de sécurité technique et de formation du personnel seront également progressivement renforcées. Les services d'urgences seront le premier secteur hospitalier concerné.

- **Objectif 2017** : remise des premiers Awards de l'hôpital connecté.
- **Objectif 2018** : concertation avec les stakeholders sur le niveau d'exigence des normes relatives au partage de données et relatives aux standards de sécurité.

- **Objectif 2019** : entrée en vigueur des premières exigences normatives.

3) Mise en réseau de la garde organisée en médecine générale

Le partage de données lors des gardes de médecine générale est essentiel. Il permet au prestataire d'obtenir des informations sur le patient pris en charge lors de la garde et de relayer l'information vers le médecin généraliste du patient. Si le patient n'a pas de médecin traitant, il sera invité à créer une relation thérapeutique avec un médecin généraliste de son choix.

- **Objectif 2017** : identification des contraintes techniques et des besoins spécifiques, notamment de formation pour le recours au RSB lors de l'exercice de la garde organisée en médecine générale.
- **Objectif 2018** : mise en place d'un système de recours systématique au RSB et de la production d'un rapport de garde disponible via le RSB lors de l'exercice de la garde.
- **Objectif 2019** : 1^{ère} évaluation du recours au RSB lors de l'exercice de la garde organisée en médecine générale.

4) Accompagnement des prestataires de première ligne

Depuis 2015, la Cocom a mis au point un programme de sensibilisation, d'accompagnement et de formation à l'e-santé des prestataires de soins, en priorité des médecins généralistes. Le programme est mis en oeuvre par Abrumet en collaboration avec les acteurs de la première ligne de soins.

Les aides financières aux professions de première ligne, en particulier la médecine générale, sont dorénavant liées à la participation de ces acteurs individuels au partage de données de santé.

- **Objectifs 2017-2019** : poursuite d'un programme de promotion, d'accompagnement et de formation à l'e-santé.
- **Objectif 2018-2019** : mise en place progressive d'obligations normatives dans le chef des structures d'organisation et d'accompagnement de première ligne.
- **Objectif 2019** : lancement d'un appel à projet pour la création d'une application informatique permettant la conversation sécurisée des prestataires sur les cas qu'ils sont amenés à prendre en charge.

5) Sensibilisation et formation des patients

L'accès aux soins connaît de grandes inégalités. Dans le volet e-santé du Plan bruxellois, une attention particulière doit être portée pour que les changements induits par le partage électronique de données n'aggravent pas les inégalités en créant une « fracture numérique ». Des partenariats avec les organisations de patients et mutuelles doivent être développés afin d'organiser des programmes de sensibilisation et d'information des droits des patients à l'accès aux soins, notamment, dans le cadre de l'e-santé.

- **Objectif 2017** : lancer les discussions sur les partenariats.
- **Objectif 2018** : mettre en oeuvre les premiers programmes de sensibilisation et de formation des patients.
- **Objectif 2019** : évaluer les premiers programmes et les besoins des publics en matière d'information.

6) Santé mentale

La prévalence des pathologies de santé mentale est un autre défi de santé publique à Bruxelles, à l'instar de toutes les grandes villes. Longtemps opposé à l'e-santé pour des raisons éthiques, le secteur de la santé mentale voit progressivement dans les outils de partage de données une opportunité de renforcer la relation avec leurs patients et de « garder le contact » avec les patients dans la cité. Le partage de données est un atout dans l'organisation des réseaux dits « 107 » ou équivalents.

- **Objectif 2018-2019** : soutenir l'organisation des réseaux de santé mentale.
- **Objectif 2018-2019** : poursuite des projets pilotes sur le journal du patient psychiatrique.
- **Objectif 2019** : lancement d'un appel à projet sur le télé-suivi médicamenteux.

L'E-SANTÉ DANS LE SECTEUR ÉCONOMIQUE ET DE L'INNOVATION

L'e-santé est une des activités qui connaît un des plus forts développements en Belgique et particulièrement à Bruxelles. Les initiatives associatives ou industrielles sont aussi nombreuses qu'innovantes.

Bruxelles est une pépinière de start-ups. Lifetech.brussels, en charge du soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat en e-santé, a ainsi identifié que le secteur de l'e-santé représente 8% des entreprises actives dans le secteur de la santé en 2015 contre 4% en 2004. Ce domaine d'activité est le domaine où l'on recense le plus de start-ups en Belgique et à Bruxelles en particulier. Sirris recense pas moins de 53 start-up e-santé à Bruxelles, soit 60% des start-ups e-santé belges. La Région bruxelloise compte, en moyenne, 4,46 entreprises e-santé créées par 100.000 habitants pour 1,73 en Flandre et 1,19 en Wallonie.

Un écosystème cohérent a été mis en place en Région bruxelloise pour favoriser le développement de l'e-santé à Bruxelles.

Afin d'accélérer la mise à disposition de solutions pour les patients et le monde de la santé en Région de Bruxelles-Capitale, via le soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat, e-santé.brussels a été initié en avril 2016 et rassemble plusieurs acteurs - le Gouvernement bruxellois, Abrumet, Agoria, Innoviris et lifetechlifetech.brussels - qui mettent leurs forces en commun. Une charte formalisant leur engagement en ce sens a été signée. La PAQS vient de rejoindre ce consortium ; l'officialisation de l'adhésion de ce nouveau partenaire aura lieu lors de la première édition des Connected Hospitals Health Awards.

Un premier projet concret mené par e-santé.brussels est d'inciter les sociétés e-santé innovantes à développer l'interopérabilité de leur solution avec le RSB afin de les rendre plus facilement accessibles aux prestataires de soins, et également de faciliter le déploiement de ces solutions au niveau local, national et à terme, international. Les résultats de ce premier appel à projets seront présentés par lifetech.brussels lors du séminaire économique du 25 avril.

TROIS CITATIONS : PABLO D'ALCANTARA, DIDIER GOSUIN, GUY VANHENGEL

«40% des Bruxellois ont déjà donné leur consentement pour le partage électronique des données de santé. 11 millions de documents sont déjà partagés. Plus de 25.000 documents ont été consultés par les médecins généralistes et spécialistes en mars 2017. Ce nombre de consultations doit encore augmenter dans le courant 2017. En 2018, nous mettrons l'objectif sur la connexion des professionnels de la première ligne de soins». **Pablo d'Alcantara, directeur d'Abrumet**

«Désormais, les professionnels de la santé ont la possibilité d'accéder rapidement à l'ensemble des informations utiles à une prise en charge optimale. Un véritable carnet de santé numérique toujours accessible et sécurisé. Avec son consentement, le patient sera bientôt invité à devenir un partenaire actif de sa santé. En particulier, nos politiques de maintien à domicile des personnes fragiles et dépendantes sont facilitées. Le partage des données médicales vient donc largement renforcer la qualité des soins de santé en Région bruxelloise». **Didier Gosuin, Ministre, Membre du Collège réuni, compétent pour la politique de la Santé, les Finances, le Budget, la Fonction publique, le Patrimoine et les Relations extérieures**

«L'e-santé représente le futur, il rend le traitement plus rapide, juste, holistique et surtout : il sauve des vies lorsque vos données peuvent être partagées tant par vous-même que par l'ensemble de vos prestataires de soins de santé. Voilà pourquoi il est idéal que l'ensemble des médecins bruxellois y participent. Pour les patients voici mon message : j'invite tous les «kets» à s'inscrire au Réseau Santé bruxellois, car Bruxelles se soucie de votre santé». **Guy Vanhengel, Ministre, Membre du Collège réuni, compétent pour la politique de la Santé, les Finances, le Budget, la Fonction publique, le Patrimoine et les Relations extérieures**

PROGRAMME DE LA SEMAINE DE L'E-SANTÉ À BRUXELLES, DU 24 AU 28 AVRIL 2017

Cette semaine proposera des témoignages et l'éclairage d'experts, des rencontres entre les acteurs de la santé, de l'innovation et de l'entreprise, des informations concrètes, et une campagne de sensibilisation sur l'intérêt de l'e-santé dans le quotidien des patients et des médecins.

Le Réseau Santé Bruxellois sera mis à l'honneur. Des témoignages-vidéos d'utilisateurs du RSB, médecins et patients, seront diffusés sur le site du RSB et sur ceux des partenaires de la semaine. Les ministres Didier Gosuin et Guy Vanhengel, en charge de la santé au sein de la Cocom et Pablo d'Alcantara, directeur d'Abrumet, expliqueront dans trois capsules-vidéos les avantages du RSB. La success story d'une start-up bruxelloise innovante dans le domaine de l'e-santé sera également présentée.

Deux événements originaux et une conférence de presse sont organisés durant cette semaine.

25 avril – En présence du ministre Didier Gosuin : Rencontre presse e-santé et entreprises / Colloque « e-santé, un secteur économique porteur, une opportunité en termes d'innovation »

Partie presse :

Le ministre bruxellois de l'Economie, Didier Gosuin, ainsi que les membres d'e-santé.brussels, Agoria et lifetech.brussels, organiseront une rencontre presse autour d'entrepreneurs actifs dans le secteur de l'e-santé. Start-ups, scale-ups ou entreprises averties, de nombreuses entreprises bruxelloises innovent en e-santé. Pour les aider à grandir, la Région leur propose des outils sur mesure. Le ministre dressera le bilan d'un secteur en pleine croissance et présentera quelques initiatives dont les mots-clés sont : accélération, inter-opérabilité et internationalisation. Quatre entrepreneurs témoigneront de la genèse de leur projet, démo à l'appui.

Timing : 14h00-15h30

Lieu : Cabinet du ministre Didier Gosuin, Botanic Building Boulevard Saint-Lazare, 10 - 12e étage, 1210 Bruxelles

Inscription/information : cathy.schoels@gmail.com - 0477/680 280

Partie Colloque :

Après cette rencontre avec la presse, Agoria & lifetech.brussels convient les entrepreneurs à une session interactive sur la politique, les outils mis en place et les réalisations eSanté de la Région de Bruxelles-Capitale. Durant cette session, ils auront l'opportunité de poser leurs questions aux experts.

Le ministre viendra présenter sa vision pour l'e-santé en tant que pilier économique à Bruxelles ainsi que les outils à disposition des entrepreneurs pour faire croître leur entreprise

Timing : 15h30-18h00

Lieu : Cabinet du ministre Didier Gosuin, Botanic Building Boulevard Saint-Lazare, 10, 1210 Bruxelles, Salle Rotonde au Rez-de-chaussée.

Inscription/information : cmo@impulse.brussels

Le 27 avril - première édition des Connected Hospitals Health Awards.

En présence des 2 Ministres en charge de la santé au sein de la COCOM, cette soirée sera l'occasion de faire le point sur la politique de la Région en matière d'e-santé et sur le Réseau Santé Bruxellois. Les efforts des hôpitaux qui participent activement à la dynamique de partage électronique d'information seront valorisés par la remise d'un prix. La soirée sera l'occasion d'officialiser l'adhésion de Bruxelles au réseau ECH (European Connected Health) Alliance, en présence de ses représentants. Julien Venne, professeur, spécialiste de l'e-santé donnera une conférence intitulée « La Santé et sa transformation digitale »

Enfin, l'adhésion de la PAQS à e-santé.brussels sera officialisée lors de cet événement qui sera suivi d'un walking dinner.

Timing : 18h00 – 21h00

Lieu : BluePoint Brussels (ex-Diamant Building), Boulevard Auguste Reyers, 80, 1030 Bruxelles

Information : awards@ehealth.brussels - Sur invitation.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- www.reseausantebruxellois.be
- www.ehealthacademy.be
- www.ehealth.brussels
- Plan eSanté fédéral 2015-2018 V2.0 : <http://www.plan-egezondheid.be/wp-content/uploads/Actieplan-eGezondheid-Plan-daction-eSante.pdf>.

LEXIQUE

- **Abrumet** : association en charge de la gestion du Réseau Santé Bruxellois
- **Brusafe** : coffre-fort bruxellois qui permet le partage électronique et sécurisé des informations de santé des patients.
- **DMI** : dossier médical informatisé
- **Glem** : groupe local d'évaluation médicale
- **Hub** : réseau d'échange régional.
- **Inami** : Institut national d'assurance maladie-invalidité
- **Metahub** : relie tous les réseaux régionaux afin que les prestataires de soins partout en Belgique puissent consulter les documents de santé d'un patient, quel que soit l'endroit où ils sont stockés.
- **RSB** : Réseau Santé Bruxellois.
- **Sumehr** : summarized electronic health record (dossiers santé électroniques résumés)
- **E-santé.brussels** : Plate-forme initiée en avril 2016 qui rassemble plusieurs acteurs - le Gouvernement bruxellois, Abrumet, Agoria, Innoviris et lifetechlifetech.brussels et maintenant la PAQS – mettant leur force en commun afin d'accélérer la mise à disposition de solutions pour les patients et le monde de la santé en Région de Bruxelles-Capitale. Une charte formalisant leur engagement en ce sens a été signée.
- **Agoria** : Fédération d'entreprises
- **PAQS** : Plateforme pour l'Amélioration continue de la Qualité des soins et de la Sécurité des patients - PAQS ASBL
- **Lifetech.brussels** : association sans but lucratif qui vise à soutenir et faciliter le développement des entreprises liées à la santé et aux soins de santé dans la Région de Bruxelles Capitale
- **Innoviris** : organisme administratif dont la mission est la promotion et le soutien de l'innovation technologique à travers le financement de projets de recherche scientifique menés par des entreprises et organismes de recherche implantés sur le sol bruxellois.

CONTACT PRESSE

Charlotte Bonbled
Le cabinet du Ministre Gosuin
cbonbled@gov.brussels
0499 51 26 31

Aviva Dierckx
Cabinet du Ministre Vanhengel
adierckx@gov.brussel
0475 69 03 73

Isabelle Degroote
Voice Agency
Isabelle@voice.be
0495 23 82 78

NOS PARTENAIRES



**COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE**

